

LA GÉORGIE

POLITIQUE & SOCIALE

RÉDACTION & ADMINISTRATION : 51, rue Saint-Sauveur, PARIS

SOMMAIRE

L'instruction publique en Géorgie. — Les procédés administratifs de la Géorgie. — Pour les victimes de Kichinef. — Ordres du jour des Congrès, des Assemblées de la noblesse géorgienne. — Le mécontentement grandit. — L'opinion publique européenne sur la Géorgie. — Les droits historiques de la Géorgie et ses besoins pratiques. — Bibliographie de la Géorgie.

L'Instruction publique en Géorgie

L'instruction publique au Caucase et en particulier en Géorgie a deux défauts essentiels : 1° le nombre des écoles est très restreint ; 2° l'école est un moyen de russification du pays ; ces deux défauts sont la conséquence inévitable du régime actuel de la Russie.

Au Caucase il y a 9,491,000 habitants. D'après le rapport du curateur de l'arrondissement scolaire, il n'y avait que 134,103 élèves au Caucase qui fréquentaient les écoles en 1901. C'est-à-dire, il n'y a que 1,4 0/0 de lettrés. 700,000 enfants ne fréquentent pas l'école.

Pour donner l'instruction à ce gros bataillon d'enfants, il faudrait 10,800,000 roubles par an. Où prendre cette somme énorme ? Et pourtant le Caucase est assez riche pour se suffire. On pourrait trouver cet argent si les habitants du Caucase pouvaient disposer eux-mêmes de leur destinée.

Pour avoir une idée de la richesse de ce pays, il n'y a qu'à s'arrêter aux chiffres que nous révèle la statistique officielle de 1902. D'après cette statistique, on a extrait du Caucase 12,708,000,000 kilos de pétrole, 450,000,000 kilos de manganèse, 126 millions kilos de cuivre, 54,000,000 kilos de sel et 54 millions kilos de charbon, etc. Le chemin de fer gouvernemental (Transcaucasie), en 1892, a perçu 28 millions 334,265 roubles ; il a eu 15,166,310 roubles de dépenses. Et il lui est resté 13,187,955 roubles de profit.

Ni les richesses naturelles, ni l'argent ne man-

quent au Caucase. Ce qui lui manque c'est une bonne administration. Le gouvernement russe pour l'instruction publique au Caucase ne dépense que 3 0/0 du budget de ce pays. 67,5 0/0 de ce budget sont absorbés pour l'entretien des différents rouages administratifs, inutiles et nuisibles aux intérêts du pays.

Le malheur est que nous ne sommes pas maîtres de nos finances. Les municipalités mêmes, qui jouissent dans une certaine mesure de la liberté d'agir, qui ont leur propre budget, à ce qu'il paraît du moins, et sont libres de disposer de ce budget, ne sont, en réalité, qu'un instrument docile dans la main du gouvernement. Ainsi, la ville de Tiflis est forcée de dépenser pour l'entretien des institutions gouvernementales (c'est-à-dire des institutions d'oppression), des casernes et de la police, presque 400,000 roubles, tandis qu'elle ne donne qu'une maigre somme de 157,455 roubles pour l'entretien des institutions municipales, c'est-à-dire nécessaires et indispensables aux besoins des habitants.

Eh bien, comment voudrait-on qu'on trouvât la somme nécessaire pour entretenir des écoles et pour répandre l'instruction publique quand le régime policier et administratif absorbent le budget total du pays. Le mal est dans le système général du gouvernement monarchique de la Russie, dans l'absorption de la vie provinciale et locale par la formidable machine militaire et policière qui s'appelle le cabinet de Pétersbourg.

Quant à la question de l'enseignement proprement dit, la situation est pire encore. L'école est chez nous un instrument politique, un moyen de russification du pays. Et ce n'est pas d'hier que le gouvernement russe est préoccupé de sa vilaine mission. On a oublié que la Géorgie s'est réunie à la Russie par sa propre initiative, que le mobile de cette réunion, de la part des Géorgiens, fut l'espoir de conserver leur indépendance. On a oublié que la Géorgie est un pays qui a des traditions historiques, une littérature très ancienne, qu'elle possède des chefs-d'œuvre de poésie, d'architecture, etc. On a



oublié qu'une telle nation ne peut pas être considérée comme une tribu sauvage, sans passé, sans histoire, sans lettres et sans avenir. On a oublié tout cela. Et, depuis un siècle, la seule préoccupation du gouvernement russe est de niveler, d'effacer toute vie locale. Et nos gouverneurs, nos curateurs scolaires, etc., s'acharnent dans cette vilaine besogne.

En 1853, le curateur scolaire du Caucase, baron Nicolaï, dans son rapport, à propos de l'organisation de l'instruction publique au Caucase, disait : « Il faut rapprocher l'organisation scolaire du Caucase de celle de la Russie intérieure, et pour cela il faut introduire au Caucase le même système d'enseignement qu'en Russie. Nul doute, continue le curateur, que ce n'est qu'à l'aide de l'instruction russe dans des écoles russes que le Caucase *se fondera* avec la Russie et que ni conquête, ni organisation administrative n'attacheront les Caucasiens à la Russie avant qu'ils n'aient appris à penser et à parler en russe. . Il faut transformer les nationalités du Caucase en nationalités russes sur les bancs des écoles russes », conclut le curateur baron Nicolaï.

Ainsi, d'après les hommes d'Etat de la Russie, coûte que coûte, il faut que le Caucase se fonde avec la Russie, il faut que les Caucasiens deviennent Russes, qu'ils pensent en russe, qu'ils ne parlent que russe.

Les hommes d'Etat de la Russie ne voyaient et ne voient pas encore aujourd'hui d'autre moyen de résoudre la question des différentes nations incorporées à la Russie. Ils ne conçoivent pas cette idée que, l'intérêt d'un Etat grand et complexe ne demande nullement l'absorption de tous ceux qui ne sont pas d'origine russe, que c'est un préjugé de penser qu'il doit exister une langue d'Etat, que l'idée de la langue d'Etat est aussi étroite et absurde que l'idée d'une religion d'Etat.

Ils ne comprennent pas, ces hommes, qu'un Etat, même un Etat comme la Russie, est un organisme très complexe, multicolore, élastique et qu'introduire dans cet organisme, des institutions uniformes, c'est aggraver et compliquer l'état des choses, c'est souvent aller en sens contraire des besoins de la vie réelle. Ils ne comprennent pas cela, ces hommes d'Etat. Et c'est pourquoi aujourd'hui, la Russie fait un effort formidable pour imposer sa langue, ses institutions et son régime russe à tous les habitants qu'elle a subjugués, à toutes ses provinces, à tous les peuples qu'elle domine.

Ainsi, la politique de russification, inaugurée au commencement du dix-neuvième siècle, fait du progrès, c'est-à-dire que l'oppression se développe. Mais en même temps le mécontentement et les protestations augmentent. La noblesse géorgienne (même cette partie la plus loyale du pays), a, à plusieurs reprises, tenté de persuader le gouvernement russe que les Géorgiens ne peuvent ni ne veulent perdre leur langue nationale. Ainsi, dans une des adresses au tzar Alexandre II, la noblesse s'exprimait ainsi :

« Il y a presque cent ans que la Géorgie, par sa

propre volonté, s'est réunie à la Russie. Nous sommes maintenant dans une sécurité absolue, nous ne craignons plus l'invasion de nos ennemis extérieurs. Et il nous paraît que la Géorgie aurait dû ressusciter, renaître... développer ses forces. Mais, malheureusement, il n'y a rien de cela. Ce que la Géorgie a défendu pendant des siècles, ce pourquoi elle a tant souffert et qu'elle a su tout de même conserver jusqu'à l'heure où la Russie s'est rapprochée du Caucase, pour venir à notre secours, notre langue, notre église et notre nationalité sont en grand danger à ce moment.... La langue, la religion, la vie nationale dans toutes ses manifestations intellectuelles et morales.... tout est ébranlé....

« Les prêtres géorgiens — ces descendants des illustres pasteurs de l'église géorgienne, qui sont connus par leur éloquence, qui nous ont laissé une riche littérature théologique — ces prêtres, aujourd'hui, sont devenus les pasteurs muets d'une église sans langue et végétent dans la plus triste des situations. Tel est l'état de la Géorgie.... La cause de cela est la mauvaise organisation des écoles — ecclésiastiques et laïques. La langue géorgienne.... dans ces écoles tient une place très médiocre. »

Mais le tzar ne fit aucune attention à la requête de sa « vaillante noblesse » comme il aimait à appeler la noblesse géorgienne. Et depuis la situation est empirée.

Nous ne soulevons pas la question de l'église, comme l'avait fait la noblesse géorgienne. La question de l'église géorgienne ne nous intéresse qu'au point de vue de la langue. Si nous protestons contre l'école russe, nous ne pouvons pas nous incliner devant l'église russe, autre instrument de russification ; mais nous attachons une importance essentielle à l'instruction publique, qui propage la lumière et le savoir dans le peuple.

Les conseils du baron Nicolaï n'ont eu des résultats que de nos jours. Enfin, on a réussi à créer chez nous une école russe. Le curateur d'arrondissement scolaire du Caucase constate actuellement la conquête de la civilisation russe en ces termes : « Pour apprécier le nombre des écoles où l'enseignement se fait en russe, il ne faut pas oublier que déjà en 1879-80, presque dans la moitié de toutes les écoles existantes au Caucase, on n'enseignait qu'en russe. Et seulement dans 1/6 de ces écoles en langue nationale (locale). Aujourd'hui, les premières où on n'enseigne qu'en russe font 8/9 de toutes les écoles. Et celles où la langue locale est en usage n'existent presque plus », conclut victorieusement le curateur.

Il sait bien, ce politicien aveugle, que l'augmentation des écoles où on n'enseigne qu'en russe ne correspond nullement à l'augmentation et au développement de l'instruction publique dans le pays. Mais il se réjouit tout de même. Le directeur du gymnase de Koutais, dans un de ses rapports (1885), avouait franchement que, même dans les gymnases, c'est-à-dire dans les écoles d'enseignement secondaire, « la langue russe pour les Géorgiens et autres

nations du Caucase était une langue étrangère... Ils ne l'entendent qu'à l'école... Les élèves, quand ils passent dans les classes supérieures, retiennent des mots dont souvent ils ne comprennent pas la signification... Dans l'enseignement primaire, la situation est pire encore. On peut dire, sans exagération, que l'école officielle, non seulement ne propage pas chez nous l'instruction élémentaire, mais qu'elle n'arrive même pas à apprendre à lire et à écrire aux enfants ».

L'auteur de ces lignes a entendu dire plusieurs fois, à différents maréchaux de la noblesse qui remplissent les fonctions de membres de la « Commission militaire » pour le recrutement des conscrits, que les conscrits qui viennent des villages où il existe une école officielle (dite ministérielle) sont presque tous illettrés. C'est presque la règle. Le résultat obtenu avec ce système d'enseignement est tout à fait mauvais.

Tout le monde est mécontent. Les paysans géorgiens sont même hostiles à une école qui leur coûte si cher (parce que c'est le peuple qui paye toujours et qui souffre de ces expériences politiques). Les ouvriers géorgiens, plus conscients et plus actifs, manifestent ouvertement leur indignation. Et grand nombre d'intellectuels géorgiens, dénaturés eux aussi par une instruction artificielle, sont forcément séparés du peuple. Mais dans leurs cœurs, malgré tout, naît une sourde et menaçante irritation qui va tous les jours se développant.

Il faut en finir avec ces incohérences. Et, pour réussir, il faut d'abord changer les conditions de la vie politique qui les engendrent. Nous ne voyons qu'un seul moyen de nous affranchir, c'est d'obtenir l'autonomie nationale. Le self-gouvernement, maître du budget local peut seul réorganiser l'école géorgienne, introduire dans les écoles de tous degrés l'enseignement donné en langue nationale. Nous réclamons pour la langue géorgienne une pleine liberté, sans laquelle le développement intégral d'un peuple n'est pas possible.

LES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS DE LA GÉORGIE

D'après les Mémoires de Dimitri Kipiani (1885-1887)

Dimitri Kipiani, maréchal de la noblesse d'Imethi (1), en 1885, fut un de ces Géorgiens qui, pendant toute sa carrière, a voulu concilier deux choses irréconciliables : être fidèle aux tsars et servir les intérêts de son pays. Il a toujours sincèrement cru, comme tant d'autres représentants de la noblesse géorgienne, que le tsar serait toujours juste pour le peuple géorgien, et que tous les maux de son pays provenaient de la mauvaise administration locale.

Ce noble cœur a payé cher sa franchise et sa conception faussée, car il fut désavoué par le tsar, qui le destitua arbitrairement de ses fonctions, puis l'exila au nord du Caucase, où il fut ignoblement assassiné. L'opinion publique attribua ce crime à l'ancien gouverneur général du Caucase, le prince russe Dondoukof Korsakof, qui avait toujours considéré Dimitri Kipiani comme un dangereux patriote.

Dimitri Kipiani nous a laissé de très intéressants mémoires, qui jettent une lumière sur les procédés administratifs en vigueur en Géorgie. Nous allons raconter quelques faits mentionnés dans ces mémoires, et nous allons citer quelques passages importants de ce document dorénavant historique :

Un jour, le grand-duc Michel, ancien vice-roi du Caucase, arrive. Dimitri Kipiani, étant maréchal de la noblesse, croit de son devoir d'aller au-devant du grand-duc pour lui souhaiter la bienvenue et pour lui exposer, contre l'administration locale, quelques griefs du peuple géorgien. M. Kipiani se plaint au grand-duc de ce « que le directeur d'un gymnase local se vantait de chasser tous les géorgiens de son gymnase ; de ce qu'on avait ordonné de faire l'instruction primaire en langue russe, langue incompréhensible pour le peuple ; de ce qu'on avait entravé l'avancement des fonctionnaires géorgiens, etc. ». Le grand-duc essaya de calmer le maréchal et le chargea de transmettre à la noblesse géorgienne les sentiments de bienveillance du tsar, ce que fit D. Kipiani.

Il a écrit une lettre, dans laquelle il raconte sa conversation avec le grand-duc. Il en a déposé un exemplaire à la bibliothèque du Cercle de la noblesse, et il en a envoyé un autre au gouverneur militaire de Kroutaïs. Cet événement fut le commencement de sa disgrâce et de tous les malheurs qui se sont accumulés sur la tête du brave maréchal.

Le gouverneur général, prince Dondoukof, déclara tout d'abord à D. Kipiani que « sa conduite avait été déplacée ». C'est-à-dire qu'il lui fit une réprimande — ce dont il n'avait pas le droit, puisque, d'après les lois russes, un maréchal de la noblesse ne peut être blâmé qu'avec l'assentiment du Sénat Dirigeant. Outre cela, D. Kipiani reçut du curateur de l'arrondissement scolaire d'alors, Ianowsky, une interpellation brutale sur les questions d'instruction populaire incriminées. Comme le maréchal ne relevait aucunement du curateur, il répondit à celui-ci qu'il voudrait volontier lui donner satisfaction, si M. le curateur lui indiquait une loi sur laquelle il puisse appuyer son droit de l'interpeller là-dessus.

Ces deux faits ont été interprétés, par la haute administration russe du Caucase, comme des actes d'audace inouïe, et cette administration dénonça le maréchal auprès du tsar, qui blâma injustement un homme loyal et honnête. Cet événement a été le premier acte de ce drame, dont le principal rôle a été joué par l'arbitraire des agents russes de l'administration caucasienne.

Ensuite viennent toute sorte de petits faits, insi-

(1) Partie occidentale de la Géorgie.



gnifiants au premier abord, vexants à la longue et qui trahissent bien l'esprit persécuteur et vindicatif de cette administration locale.

Dimitri Kipiani raconte que, chaque fois qu'il était intervenu et avait voulu défendre les intérêts géorgiens contre l'arbitraire administratif, il avait toujours été mal noté et désapprouvé par le gouverneur militaire. Le gouverneur militaire, qui n'avait le droit ni de blâmer, ni de destituer un maréchal élu par l'Assemblée de la noblesse, cherchait toujours un prétexte pour humilier D. Kipiani et lui faisait comprendre qu'il se moquait d'une institution représentative. Nous ne nous arrêterons pas à tout cela. Nous ne racontons qu'un seul et grave événement qui fit connaître les intentions répressives des agents de la politique russe. Voici le fait :

Depuis longtemps, les élèves géorgiens du séminaire de Tiflis étaient mécontents. On les traitait sévèrement, ils étaient très mal nourris. On les persécutait pour l'usage du géorgien dans la conversation habituelle, on perquisitionnait souvent chez eux et on proscrivait la lecture des livres géorgiens. Les élèves de ce séminaire étaient à bout de patience. L'auteur de tous ces procédés était le recteur d'alors, M. Tchoudetcky, homme qui nourrissait dans son cœur une haine extraordinaire pour tout ce qui n'était pas russe. Bientôt ces persécutions furent la cause d'un crime. Un des élèves, M. Laguiachvili, assassina le recteur.

L'assassinat en lui-même est blâmable ; mais il est quelquefois le seul moyen de se défendre. Toutefois, celui-ci provoqua parmi nos gouverneurs une fureur et une rage de vengeance. Les ecclésiastiques russes mêmes ne purent s'y soustraire et oublièrent leur devoir de pacificateurs des passions.

L'Exarque de la Géorgie d'alors Paul, prononça dans la cathédrale de Tiflis un sermon violent, dans lequel il maudit le milieu d'où était sorti l'assassin et jeta l'anathème sur le pays qui pouvait engendrer de pareils assassins. L'assassin était Géorgien. Donc, l'exarque maudit la Géorgie. L'indignation du peuple géorgien fut extrême.

On proférait des menaces, et le palais où habitait l'exarque dut être gardé militairement. A la suite de ces événements, Dimitri Kipiani a écrit une lettre à l'exarque de la Géorgie, dont voici le contenu : « Je demande bien pardon à Votre Eminence, si je commets un péché en vous écrivant cette lettre. Mais je suis forcé de vous écrire, parce que l'opinion publique vous attribue un anathème prononcé sur la Géorgie, sur ce pays dont vous êtes le pasteur des âmes et qui attendait de vous des paroles de grâce et d'amour. La même opinion publique vous attribue aussi l'intention de vous absoudre d'avoir prononcé, devant votre troupeau, ces paroles coupables. Si tout cela est vrai, Mon Père, votre dignité vous oblige de quitter ce pays anathématisé par vous. C'est une de vos ouailles qui, sincèrement, vous dit cela pour vous empêcher de faire un autre péché. Mais si cela n'est pas vrai, que votre main droite de prélat me protège ! »

L'exarque de la Géorgie répondit à D. Kipiani qu'il croyait au-dessous de sa dignité d'entrer en discussion sur ces faits.

Le gouverneur général, prince Dondoukof, profita de ces événements, adressa le rapport suivant au ministère de l'intérieur : « Le Maréchal de la noblesse du gouvernement de Koutais, Kipiani, se basant sur des rumeurs mensongères, a osé écrire à l'exarque une lettre déplacée même avec un sens outrageant et menaçant. Et cette lettre a été écrite sur du papier officiel. Kipiani voulait évidemment jouer le rôle de patriote géorgien qui aurait voulu défendre sa patrie quasi-offensée, et de cette façon accroître sa popularité parmi ces compatriotes. C'est évident, puisqu'il a distribué dans la société plusieurs exemplaires de la lettre, juste comme il avait fait auparavant pour une lettre concernant sa conversation avec le grand-duc. « Le ministre montra ce rapport au tsar qui ordonna de destituer Kipiani de ses fonctions de maréchal et envoya cet honnête homme en exil.

C'est ainsi que cet homme qui avait toujours été loyal envers le gouvernement russe, qui se vantait de sa fidélité et de celle de ses compatriotes envers le tsar ; qui croyait naïvement que servir son prince c'était servir les intérêts de son pays, fut condamné sans instruction judiciaire, sans jugement et sans même savoir pour quel crime. Exilé à Stavropol, comme nous l'avons dit, Dimitri Kipiani fut assassiné. Un matin on le trouva, dans sa chambre à coucher, le crâne enfoncé. L'opinion publique, avec persistance, attribua ce crime aux agents d'un gouvernement qui voulait se débarrasser d'un homme inquiétant. On lui fit des funérailles grandioses qui eurent un caractère de protestation nationale. Ce fut en 1887.

Nous nous arrêtons sur ces faits pour en tirer la conclusion qui s'impose. Si le gouvernement russe ne se gêne pas avec cette partie de la population géorgienne, la noblesse, qui, presque toujours, a été un des soutiens du trône des tsars, quelle conduite doit-elle avoir à l'égard de la classe démocratique géorgienne qui n'a pas ces sentiments de fidélité et qui considère les agents du gouvernement russe comme des ennemis ? Cette conclusion et les événements qui suivirent, nous démontrent avec évidence que le tsarisme et le régime bureaucratique sont en contradiction flagrante avec les intérêts du peuple géorgien.

POUR LES VICTIMES DE KICHINEF

Les atrocités commises à Kichinef contre la population juive ont profondément ému le peuple géorgien. Tout ce qui est conscient, honnête et humain dans le peuple géorgien était indigné et révolté en apprenant qu'une pauvre et paisible population a été brutalisée, torturée et exterminée sous la protection de la force publique qui, non seulement ne s'est pas dérangée pour défendre les malheureuses victimes des bestialités sauvages, mais qui encourageait les massacreurs par leur inaction criminelle.



Nous exprimons, au nom de tous les géorgiens, notre vive compassion aux infortunés israélites ; et à la profonde indignation du monde civilisé contre le gouvernement russe complice de ces horreurs, nous joignons leur énergique protestation.

Mais nous comprenons bien que ni notre sympathie, ni celle du monde civilisé tout entier ne peuvent empêcher le renouvellement de ces crimes odieux. L'impudent gouvernement russe qui, pendant ces massacres, a fait traduire en actes barbares l'idée de son pouvoir, ne se soucie pas beaucoup de l'opinion publique. Il faut lui arracher ses moyens d'oppression, il faut le désarmer. Et pour cela il faut faire crouler le régime barbare actuel de la Russie.

Que tous ceux qui souffrent et sont humiliés dans leur corps et dans leur intelligence par ce régime s'unissent, fraternisent et que, par un effort de solidarité, ils secouent enfin le joug du tzarisme !

ORDRES DU JOUR DES CONGRÈS, DES ASSEMBLÉES

de la Noblesse géorgienne

(De notre correspondant)

Au mois de mai, dans deux de nos anciennes capitales, Tiflis et Kontais, les Assemblées de la noblesse géorgienne ont siégé pendant une semaine. En Géorgie, c'est la noblesse seule qui a le droit de se rassembler pour discuter de ses propres affaires et de remettre sans intermédiaire ses vœux à l'empereur de Russie.

Jusqu'à aujourd'hui, la noblesse géorgienne a été très loyale envers les empereurs russes et n'a émis que des vœux très innocents afin de ne pas irriter le gouvernement russe. Pourtant, de temps en temps, surgissaient quelques esprits indépendants, qui soulevaient des questions d'ordre général. Ainsi, il y a six ans, par l'initiative de plusieurs intellectuels, les Assemblées de Tiflis et de Kontais résolurent de prier le gouvernement d'introduire en Géorgie des assemblées communales (Zémstro) et l'institution du jury. Mais le gouvernement russe, comme cela a été démontré pendant le Congrès de mai, n'a même pas daigné répondre à la requête de la noblesse. Les membres du Congrès ont été stupéfaits de la conduite étrange du gouvernement envers cette noblesse loyale et, pour dissiper le mécontentement général, on a renouvelé la requête.

Outre cela, la noblesse du gouvernement de Kontais a déclaré à l'unanimité, dans un ordre du jour, que :

1^o La méthode, dite « muette », qu'on a introduite dans les écoles primaires géorgiennes pour l'enseignement du russe sans aide de la langue maternelle, est désapprouvée par l'expérience et les pédagogues de qualité et c'est pourquoi l'Assemblée de la noblesse du gouvernement de Kontais émet le vœu que le gouvernement prenne en considération l'intérêt du peuple géorgien et abolisse une méthode nuisible ;

2^o Qu'il soit fondé, près du gymnase du Kontais, une classe préparatoire, dans laquelle les élèves géorgiens puissent être admis sans connaître la langue russe ;

3^o Qu'en Mingreli et en Svaneti, ces deux anciennes principautés de la couronne géorgienne, où les habitants, appartenant à la race khartvelienne (géorgienne) n'ont eu depuis des siècles que la langue géorgienne, et pour l'enseignement, et pour l'église, la langue géorgienne soit respectée dans les écoles primaires et dans l'église.

Les lecteurs de *La Géorgie* se souviendront de l'avis de M. Pobedonostsef (1) qui croit que, parce que les Mingreliens

et Svanethiens parlent le dialecte de la langue géorgienne, ils ne sont pas dignes d'apprendre cette langue.

On a voulu d'abord substituer les dialectes mingreliens et svanethiens à la langue géorgienne. Mais on a dû renoncer à cette tentative : 1^o parce que ces dialectes n'ont pas de lettres spéciales ; 2^o parce que lesdits dialectes sont très pauvres au point de vue lexicque. Et maintenant, pour couper court, on a résolu de supprimer complètement le géorgien et de le remplacer par le russe. La noblesse du Kontais a élevé sa voix contre cette barbarie.

Ces vœux sont très modestes, rédigés en termes loyaux et corrects. Mais nous savons d'avance que le gouvernement ou gardera le silence (comme si de rien n'était), ou donnera une réponse négative. Et alors peut-être une nouvelle partie de la noblesse se détachera du gouvernement et comprendra qu'elle faisait le jeu des pires ennemis de son pays.

LE MECONTENTEMENT GRANDIT

(De notre correspondant)

Le mouvement ouvrier du Caucase est localisé principalement dans les trois villes — Battoum, Tiflis et Bacou. Les ouvriers, sans cesse, organisent des démonstrations hostiles au gouvernement.

Ainsi le 27 avril une imposante manifestation fut organisée à Tiflis. Les ouvriers, au nombre de 2,000, se rassemblèrent, comme d'habitude dans les principales rues de la ville arborèrent le drapeau rouge et poussèrent des cris hostiles au gouvernement. Des manifestations, plus grandioses encore furent organisées le 1^{er} mai à Bacou, ce grand centre industriel. Une cinquantaine ont été arrêtés, la plupart sont des Arméniens.

A Tiflis, on a maintenu 33 arrestations. Les ouvriers arrêtés ont été emprisonnés sans jugement, par ordonnance du gouverneur, comme toujours. Parmi ces 33 ouvriers, 26 sont des Géorgiens, 5 Arméniens et 2 Russes.

Parmi les 24 ouvriers qui ont été arrêtés et emprisonnés à Tiflis, dans une précédente démonstration, dont je vous ai écrit quelques mots, 20 sont Géorgiens, 3 Arméniens et 1 Russe.

Ainsi, au Caucase, ce sont les ouvriers géorgiens et les ouvriers arméniens qui composent l'avant-garde des lutteurs courageux qui travaillent contre la domination oppressive de l'autocratie russe.

L'OPINION PUBLIQUE EUROPÉENNE SUR LA GÉORGIE

Dans l'*Européen*, du 13 juin, a paru, de Pierre Quillard, directeur de la *Pro Armenia*, un article bien documenté, sur la situation de la Géorgie actuelle.

A propos de la fondation de notre journal, l'honorable publiciste s'exprime ainsi :

La *Géorgie* formule les griefs de la nation et indique ses vœux politiques qui se peuvent résumer en deux mots : autonomie nationale. Les Géorgiens n'entendent pas par là la chimère d'une séparation totale de l'Empire russe, ni le rétablissement d'une dynastie dont ils n'ont cure. Ils en voudraient revenir au traité de 1783 qui comporte l'union étroite avec la Russie, mais en même temps une large autonomie administrative. A la centralisation actuelle, ils opposent un système fédéraliste qui assurerait aux diverses nationalités formant la Russie actuelle, le respect de leur langue et de leurs franchises locales.

Ils ne peuvent guère compter sur un succès immédiat, conclut l'auteur, et assez vraisemblablement, pour avoir eu

(1) *La Géorgie*, n° 2.



l'audace de remémorer à Sa Majesté Impériale les traités anciens, ils auront à subir de nouvelles rigueurs de l'autocratie russe. Ils cesseront d'être donnés en exemple aux autres peuples du Caucase comme les plus soumis des sujets; et quand les prisons de Gori, après celles de Tiflis, seront devenues trop petites, on en construira d'autres. Mais selon leurs forces, ils auront collaboré à la transformation, encore lointaine, de la Russie, vouée fatalement, par son extension même, au système fédéraliste; et les présentes mesures de gouvernement qui tendent à imposer par la force l'unité artificielle à tant de petits peuples divers, hâtent peut-être l'heure de la dissolution future.

Après l'*Européen*, un journal libéral anglais, *Reynolds's Newspaper*, nous adresse aussi quelques mots de bienveillance. D'autres personnes, députés et écrivains, ont bien voulu nous envoyer leurs encouragements et leurs félicitations. M. Antide Boyer, député, nous dit « qu'il continuera à soutenir les droits des faibles et des opprimés, afin de pouvoir arriver à leur donner ou à faire rendre cette justice dont ils ont tant besoin ».

M. York Powell, savant bien connu de l'Université d'Oxford, nous encourage en nous disant : « Je m'associe à vous dans l'espoir que les mauvaises idées qui dirigent le gouvernement actuel de la Russie envers des nationalités soient, bientôt, non seulement exposées au mépris du monde civilisé mais entièrement détruites. Le peuple géorgien a une belle histoire et son avenir, je l'espère, conclut l'honorable savant, ne sera pas moins beau quand « *this tyranny is overpast* ».

Enfin nous reproduisons ici deux lettres d'Anatole Leroy-Beaulieu et d'Elisée Reclus dont la précieuse sympathie nous est très chère. Voici la lettre de Leroy-Beaulieu :

Monsieur le Directeur,

Je suis heureux de recevoir de vous votre nouvelle feuille *La Géorgie*. Je connais votre admirable pays, un de plus beaux du monde assurément. J'ai toujours regretté les procédés de russification qui prétendent vous dénationaliser. Comme vous l'indiquez dans votre premier numéro, j'ai de même toujours maintenu que dans la future organisation de l'Empire russe, les nationalités du Caucase, comme celles des frontières européennes, auraient droit à une situation autonome, garantie de leur vie historique. Une Russie centraliste, alors même qu'elle serait en possession d'institutions libres, serait un instrument d'oppression pour toutes les nationalités annexées à l'Empire.

Aussi, Monsieur, votre désir de préservation nationale a-t-il toutes les sympathies des libéraux qui, ainsi que moi, sont convaincus du droit des petits peuples à conserver et à défendre leur nationalité et leur langue. Puissiez-vous le faire en l'esprit de suite et aussi avec l'esprit de prudence et de sagesse qui, seuls, peuvent assurer le succès de votre juste cause.

Veillez croire à mes sentiments dévoués.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

Voici ce que nous écrit M. Elisée Reclus :

Mes chers Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me compter au nombre de ceux qui se considèrent, par un lien très étroit de solidarité, avec les opprimés que vous représentez. Il y a déjà de longues années qu'un de vos compatriotes, mon ami, m'a enseigné le peu que je sais de l'histoire de la Géorgie et qu'il m'a raconté les épreuves par lesquelles votre peuple a passé, les injustices successives qui lui ont été faites, les violations de serment dont il a été la victime et l'indigne état d'assujettissement dans lequel il se trouve aujourd'hui. La cause de tous les vaincus, à quelque race qu'ils appartiennent, est

celle de chacun d'entre nous que des maîtres ont fait souffrir dans sa liberté et son amour de la justice.

Votre dévoué,

ELISÉE RECLUS.

La rédaction de la *Géorgie* remercie chaleureusement tous les hommes de cœur et d'intelligence qui ont bien voulu nous donner l'encouragement de leur bienveillante et haute sympathie. Nous trouverons dans cet appui moral de nouvelles forces pour défendre notre peuple de l'anéantissement dont le menace la tyrannie du tzar.

Les Droits historiques de la Géorgie et ses besoins pratiques

Dans nos articles précédents, nous avons parlé de l'organisation prochaine de la Géorgie autonome. Nous disions : l'autonomie satisfera les aspirations nationale des Géorgiens; l'autonomie sera un instrument efficace pour l'amélioration des conditions économiques de notre peuple, et nous disions qu'une pareille organisation n'est pas en contradiction avec l'évolution politique de la Russie. Pour se tenir sur le terrain pratique, nous avons pris en considération tous ces arguments.

Pour justifier la nécessité de l'organisation autonome de la Géorgie, nous avons invoqué les besoins de notre vie actuelle et nous disions : Tant que le peuple géorgien ne sera pas maître de lui-même, il ne pourra pas ressusciter moralement; tant qu'il n'aura pas une initiative légale par une réorganisation radicale de sa vie économique, il vivra dans la misère; et enfin, tant que dans toutes ses institutions la langue géorgienne n'aura pas droit de cité, il n'y aura pas de possibilité pour le développement intellectuel de notre peuple. Nous avons basé notre programme politique sur ces considérations générales.

Mais nous avons encore un autre terrain qui fortifiera doublement la position politique sur laquelle nous voulons nous établir. Nous avons, pour notre cause, les droits historiques qui sont solennellement sanctionnés dans un traité politique qui, conclu en 1783 entre la Géorgie et la Russie, conserve toujours toute sa valeur, toute sa force et sa signification contemporaine. D'autre part, nous avons déjà dit que ce traité de 1783 a été violé par la Russie qui, usant de sa force, annexa la Géorgie à la couronne des tsars, contre la volonté des rois et du peuple géorgien. Ici, nous allons analyser ledit traité pour démontrer ce qu'il nous garantissait.

Mais on nous dira, peut être : A quoi bon soulever la question des droits historiques? Un peuple n'est pas toujours dans le même état. Il peut perdre sa puissance, sa force; il peut être diminué et abaissé. Dans ces conditions, des lamentations sur son ancienne gloire, sur ses droits historiques violés auraient plutôt un caractère de patriotisme chauvin, de fausse fierté. L'ancienne Grèce a été assurément un pays glorieux, ses frontières touchaient aux frontières de lointains royaumes. Eh bien, que dirait le monde civilisé à la Grèce contemporaine si ce petit royaume voulait reconquérir ses possessions, ses provinces de l'Inde qui, autrefois, ont été conquises par Alexandre le Macédonien? Evidemment, le droit historique est un mot vide si, pour la restauration de ce droit, un peuple n'a pas la force nécessaire.

Tout cela est vrai. Chaque peuple doit avoir des prétentions propres à ses forces actuelles. Il peut se servir d'une



gloire passée, comme d'un stimulant pour son activité. Mais le peuple ne doit agir que d'après les besoins de sa vie contemporaine. Le passé a une valeur contemporaine, quand il est lié à la vie actuelle; quand, malgré les changements extérieurs de la vie, ce passé prend, dans les conditions nouvelles, un sens nouveau, une force nouvelle; quand, dans le sein d'un peuple naît aujourd'hui le désir d'abolir une injustice commise dans le passé. Alors, l'invocation des droits historiques n'est pas un vain désir, et la lutte pour le rétablissement de ces droits a un sens réel.

C'est justement le cas de la Géorgie, si nous comparons le contenu du dit traité, dans lequel sont formulés nos droits historiques, avec les besoins et les réclamations de la Géorgie contemporaine. Dans ce traité, nous trouvons une sagesse politique qui a aujourd'hui, pour nous, une signification toute vivace. Et cette sage politique a aujourd'hui plus de chance d'être réalisée, puisque nous sommes mieux préparés et mieux armés. Ce traité nous donne, dans la main, une nouvelle arme, un nouvel argument, avec lequel nous pouvons nous présenter à la cour d'arbitrage international, si nos griefs légitimes ne sont pas satisfaits autrement.

Donc, jetons un coup d'œil sur le passé pour comprendre ce que nous avons perdu. Comparons ce que nous avons perdu avec nos aspirations contemporaines, et nous verrons ensuite quel sens a pour nous la question des droits historiques, et quelle solide base historico-juridique nous avons comme appui de nos aspirations actuelles.

En 1783, le roi de Géorgie, Héraclius, a conclu une convention avec Catherine la Grande, impératrice de toutes les Russes. Un article de cette convention définit la durée de ce traité, dans quelles conditions le sens de la convention peut être changé. « La présente convention, nous dit l'art. 12, sera observée inviolablement à perpétuité. Mais si on décide d'introduire quelques changements dans ce traité, cela doit être accompli par le consentement des deux parties contractantes (1). »

Donc, cet article nous garantit deux choses : ou la perpétuité de la convention, ou le changement mutuellement consenti. A-t-il un sens juridique cet article? Si une convention internationale légalement conclue a une valeur quelconque, notre convention a la même valeur. Mais peut-être qu'une convention ne doit être respectée que si les deux contractants sont également forts et puissants. Et que cette convention ne vaut rien si un des deux contractants est une petite nation? On n'ose pas proclamer de tels principes, mais dans la pratique ils ont cours. Les Géorgiens, comme tant d'autres petits peuples, ont subi cette épreuve. Après la mort du roi George XII, fils d'Héraclius, l'empereur de Russie Paul I^{er}, comme nous l'avons déjà dit, a anéanti ladite convention *manu militari*, en annexant la Géorgie.

Et la convention, qu'est-ce qu'elle nous promettait? D'abord, elle nous garantissait l'intégralité de notre territoire et le maintien de la dynastie nationale. « Sa Majesté accepte la promesse sincère de Son Altesse, nous dit l'art. 2 du traité et s'engage, de son côté, pour Elle et ses successeurs, à accorder constamment sa grâce et sa protection aux Sérénissimes rois de la Géorgie et de leur garantir la conservation, non seulement de toutes les possessions actuelles du Sérénissime roi Héraclius, mais aussi toutes celles qui pourront encore, à l'avenir, lui tomber en partage ». Le roi de la Géorgie, d'après la convention, restait indépendant dans la gestion de ses affaires intérieures. « Sa Majesté impériale

promet... nous dit l'art. 6, qu'Elle laissera absolument et uniquement au Sérénissime Roi le maintien de l'administration intérieure du pays, l'imposition et la levée de taxes, etc. » Ainsi la justice, l'administration, l'école l'église et les finances — tout cela ne dépendait que des Géorgiens eux-mêmes. Personne n'avait le droit de s'immiscer dans ce domaine de self-government géorgien.

La convention de 1783, si nous la considérons au point de vue de la science juridique, liait la Géorgie avec la Russie d'après le principe de l'union.

« Le roi géorgien reconnaît le Pouvoir suprême et la protection du Monarque de Russie » (art. III).

Les Russes et les Géorgiens ont été unis par une dynastie suprême. Le roi géorgien demeurait plutôt un représentant, un délégué de l'Empereur russe. « Le roi Géorgien... devra, d'abord, informer de son avènement la Cour impériale de Russie et solliciter la confirmation impériale de Régent. Aussitôt qu'on leur aura fait parvenir les marques de son Investiture... le roi devra prêter... le serment, etc. »

Ainsi, par la convention d'Héraclius deux Etats indépendants et égaux étaient unis sous le pouvoir suprême de l'Empereur de Russie. Chacun de ces deux Etats garde son indépendance intérieure complète. Cette convention, légalement conclue par deux contractants, n'a jamais été substituée par une autre convention qui aurait anéanti l'indépendance de la Géorgie. Comme nous l'avons déjà indiqué, la Géorgie a été privée de son autonomie intérieure contre sa volonté par la force du gouvernement militaire de la Russie.

Ainsi, le passé nous a laissé une injustice à réparer. Armés d'un droit légal et moral nous réclamons la reconstitution de l'autonomie intérieure de notre pays.

Mais on nous dira : Qui sera ému de la violation de vos droits historiques? Qui vous entendra? Qui vous aidera? Quelles forces avez-vous devant le gouvernement russe?

Où, nous avons une force. Comme nous l'avons déjà expliqué, notre force réside dans deux choses : La première, c'est le peuple géorgien lui-même, éveillé à la vie politique, prêt à défendre sa dignité nationale; la deuxième, c'est l'inévitable écroulement du régime autocratique de la Russie.

D'un côté, c'est le peuple géorgien engagé dans la lutte; de l'autre côté, c'est la Russie qui évolue vers l'établissement d'institutions libres, qui nous faciliteront l'établissement de notre self-government.

Notre force est dans le testament historique où est stipulé ce que nous réclamons aujourd'hui, poussés par les besoins de la vie actuelle. Et ce testament, convention historique de 1783, nous garantissait le droit de nous gouverner. Aujourd'hui, nous ne demandons pas autre chose, nous n'aspirons que vers cette liberté d'agir d'après notre propre volonté.

Donc, nos réclamations historiques ont une racine profonde dans la vie actuelle. Nous lui donnons aujourd'hui une forme nouvelle. Les relations entre la Géorgie et la Russie doivent être établies sur une nouvelle base, sur un nouveau principe, sur le principe de la représentation du peuple, qui remplacera et substituera le pouvoir dynastique des rois géorgiens.

Et puisque ce sont les tsars russes qui violèrent notre convention, nous sommes moralement affranchis de toutes sortes d'obligations envers eux. Nous sommes justes devant le tribunal de l'histoire, aussi bien que devant celui de notre conscience.

Tels sont les liens entre le passé et le présent. L'injus-

(1) Nous ne trouvons pas dans la traduction française du traité de 1783 ces derniers mots.

(2) Voir n° 2.



tice commise au dix-huitième siècle est devenue insupportable au vingtième. Et il paraît que, pour en finir avec l'injustice de nos jours, il faut se reporter à la source, d'où elle découle. La satisfaction des besoins contemporains du peuple géorgien équivaut au rétablissement des droits historiques. Et, par conséquent, le rétablissement des droits historiques nous garantirait la satisfaction de nos aspirations actuelles. Tel est le lieu, dans notre cas, entre l'histoire et la vie présente, entre les droits violés dans le passé et les besoins actuels du peuple géorgien.

BIBLIOGRAPHIE DE LA GÉORGIE

Seizième et Dix-septième siècles

(Suite)

- DAPPER (OLFERT). — Asia bewffeus en wolkome Beschryving van gehul Persie, Georgie, Mengrelie en andere Gebma-Gewesten. — Amsterdam 1672, in-folio.
- NOVIKOV. — Drevnaya rossiskaya biblioteka. — Saint-Petersbourg 1788, in-8°. — For travels of Russian ambassadors to Georgia in seventeenth Century.
- MORERI (LUDVIG). — Relations nouvelles du Levant, ou Traité de la religion, du gouvernement et des coutumes des Perses, des Arméniens et des Gaures. — Lyon 1671, in-42.
- BRUIN (C. DE) Dutch painter). — Voyages au Levant. — Delft 1700, in-folio.
- Voyage dans la Moscovie et la Perse. — Amsterdam 1718, 2 vol. — Paris 1725, 5 vol. in-4°.
- STRUYS (JEAN). — Voyage en Moscovie, en Tartarie, en Perse, etc. — Amsterdam 1720, 3 vol. in-12.
- TAVERNIER. — 6 Voyages . . . en Perse (1663-69). — Rouen 1724.
- CHARDIN (SIR JOHN). — The travels of sir John Chardin in to Persia. — London 1686, 2 vol. in-folio.
- TOURNEFORT (PITTON DE). — Relation d'un voyage en Orient contenant l'histoire ancienne et moderne de . . . l'Arménie, de la Géorgie — Paris and Lyon 1717, 2 vol. in-4°. Amsterdam 1718 English edition, London 1718. Dutch edition Amstemsam 1757.
- EVLIIYA (EFFENDI). — Travels in Europa, Asia, and Africa in 17th Century. Translated from the Turkish by J. von Hammer. — London 1846.

×

Dix-huitième siècle

- LERCH (JOH-JACOB). — Zweithe reise nach Persien. — In Buesching's magazine, 1776.
- REINEGGS (JACOB). — Beschreibung des Kaukasus. Gotha 1796-97. 8 vol. And send other works. Shetches in Pollas's Nordische Beitrage. A general, historical and topographical description of mount Caucasus Translated by Wilkinson. — London 1807 (Reineggs was a diplomatic agent of the russian court, and induced the Ossets to submit, beside, preparing the way for the annexion of Georgia.
- GUULDENSTADT (JOH.-ANT.). — Geografichskoie i statistichkoie opisamie Gruzii. — Saint-Petersbourg 1809, 8 vol.
- Reisen nach Georgien und Imerethi, ausg. von J Klaproth. — Berlin 1815, 8 vol.
- Beschreibung der Kaukasischen Laender, ausg. von J. Klaproth, — Berlin 1834, 8 vol.
- PEYSSONNEL (French Consul in Smyrna) — Traité sur le commerce de la mer Noire. — Paris 1787, 2 vol. in-8°.
- Memoir of a Napof the countries comprehended between the black sea and the Caspian; nith an account of the Cau-

casian nations, and vocabularies of their languages. London 1788, in-4°.

- HOWELL. — Journal of the passage from India trough Armenia, etc
- WILFORD (FRANCIS). — On mount Caucasus. — In Asiatic Researches. — London 1799.
- POTOCKI (JEAN). — Voyage dans les steppes d'Astrakhan et du Caucase en 1797. Publié par Klaproth. — Paris 1829, 8 vol. — Voyages historiques et géographiques dans les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne. — Paris 1798.
- BIBERSTEIN (Maréchal de). — Tableau des provinces situées sur la côte occidentale de la mer Caspienne, entre les fleuves Terek et Kour. — Saint-Petersbourg 1798.
- Mémoires historiques et géographiques sur les pays situés entre la mer Noire et la mer Caspienne. — Paris 1797, in-4°.
- Natolien, Georgien in historicher geographischer . . . politischer Hiusicht. — Berlin and Leipsig 1799, in-8°.

×

Dix-neuvième siècle

- ZAAS (DE). — Description du Caucase, avec le précis historique et statistique de la Géorgie. — St-Petersbourg 1804, 8 vol.
- LANGEN (JACOB). — Opisanie Kavkaza s kratkim istorichskim i statistichskim opisaniem Gruzii. Translated from the French of J. L. — St-Petersbourg 1805.
- ROMMEL (V.-C.). — Die Voelkerdes Kaukasus. — Weimar 1808.
- LAGORIO. — Extrait d'un journal d'un voyage en Mingrelie. In Annales des Voyages. — Paris 1809.
- Bemerkungun ueber Mingrelien. In Minerva 1811.
- CLARKE (E.-D.). — Voyages en Russie, etc. Traduit de l'anglais. — Paris 1812, 2 vol. in-8°.
- MORIER (JOH). — Journey through Persia. — London 1812.
- Second Journey through Persia with an account of the embassy of sir Gore Ousely. — London 1818.
- KINNEIR. — Geographical memoir of the persian empire, interspersed with an account of manners and customs. — London 1813, in-4°.
- Journey strough Asia Minor, Armenia — London 1818, in 8°.
- Colchisoder Mingrelien. In Hormayr's Archiv. 1813.
- DROUVILLE. — Voyage en Perse. — Saint-Petersbourg 1820, 2 vol. in-8°, With atlas.
- FREYGANG (WILHELM AND FREDERICA) — Lettres sur le Caucase et la Géorgie. — Hambourg 1816, in-8°.
- ENGELHARDH (MORITZ VON) AND PARROT (FREDERICA). — Beise in die Krymm und den Kaukasus. — Berlin 1815 — Parrot also wirst Beise nach Ararat. — Berlin 1830. Translated by W. D. Coaleg, London n. d in-8°.
- KOTZEBUE (MORITZ VON). — Reise nach Persien im Jahre 1817.
- JOHNSON (JOHN). — A Journey from India to England through Persia, Georgia. — London 1818, in-4°.
- KER-PORTER (SIR ROBT). — Travels in Georgia, Persia, Armenia, Ancient Babylonia, etc. during the years 1817-1820. — London 1821, 2 vol. in-4°.
- LUMSDEN (THOS). — A Journey from Merut in India to London through Arabia, Persia, Armenia, Georgia. — London 1822, in-8°.

(A suivre).

La gérante : E. RENAUD.

(Travail exécuté en commandite par des ouvriers syndiqués).

Association ouvrière, J. Allemane, directeur, 51, rue Saint-Sauveur.